

# Émilie vous écrit

## Tu es le vent dans les voiles...

Chers parents,

Que l'année 2024 soit remplie de découvertes, de réussites et d'épanouissement. Nous profitons de ce moment pour vous remercier de faire équipe avec nous quotidiennement, et ce, pour aider votre enfant à développer ses compétences sociales et scolaires.

Nancy Boyer, directrice  
Corina-Maria Zosim, directrice adjointe

## **Inscriptions des élèves pour l'année 2024-2025 :** **Du 5 au 9 février 2024**

Les nouvelles inscriptions et les réinscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 se feront sur rendez-vous seulement. [Veuillez cliquer ici](#) pour avoir toutes les informations concernant la procédure.

## **Plan de rattrapage scolaire**

Une lettre sera envoyée lundi à cet effet.

## **Tempête hivernale – fermeture de l'école**

Dans le cas où le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries prendrait la décision de fermer les écoles pour une tempête de neige ou de verglas, l'information serait alors relayée aux diverses émissions de radio et de télévision. Elle serait aussi disponible sur le site Web ou la page Facebook du Centre de services scolaire. De plus, veuillez noter que le service de garde serait également fermé dans le cas d'une fermeture d'école.

## **Cellulaire ou autre appareil électronique**

*Une directive ministérielle relative à l'utilisation des appareils électroniques au sein des établissements scolaires du Québec, annoncée à l'automne dernier, est entrée en vigueur le 31 décembre 2023.*

*Nous souhaitons vous préciser qu'à cet effet, le libellé suivant se trouve déjà dans le code de vie 2023-2024 de notre école :*

**Le téléphone cellulaire ou tout autre appareil qui peut filmer, enregistrer ou prendre des photos (montres intelligentes, tablettes...) sont interdits à l'école et lors des sorties éducatives. En cas de besoin, si votre enfant doit faire un appel, il doit se présenter au secrétariat avec l'autorisation de son enseignant ou de son éducateur.**

*En cas de manquement, l'élève doit remettre en toute collaboration le téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique au membre du personnel qui le lui demande. L'école n'est pas responsable de tout objet volé, brisé ou perdu et ne fera aucune intervention en ce sens.*

## **Le temps froid**

*Une récréation peut être longue pour un enfant qui a froid. Merci de vous assurer que votre enfant soit suffisamment habillé selon la température prévue et que les tuques et mitaines soient bien identifiées au nom de votre enfant.*

## **Sécurité des élèves à la sortie des cours parascolaires**

*Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin de son activité de parascolaire, nous vous demandons d'attendre votre enfant à l'extérieur de l'école à la porte d'entrée des élèves. En les attendant dans cette zone, l'enseignant ou l'animateur sera en mesure de voir le parent et de s'assurer de son départ en sécurité.*

## **Vêtements pour les cours d'éducation physique**

*Les enseignants en éducation physique désirent vous informer que pour les mois de janvier et de février, si la température le permet, il est possible qu'à quelques reprises le cours d'éducation physique se déroule à l'extérieur autant sur la cour d'école qu'au parc Émilie-Gamelin, et ce, pour aller à la glissade ou pour faire de la raquette ou du ski de fond.*

**Ainsi, veuillez vous assurer que vos enfants aient en tout temps leurs vêtements d'éducation physique et qu'ils soient bien habillés s'ils vont à l'extérieur.**

*Profitons des sports de l'hiver!*

## **Le service de voiturier de notre école recherche des bénévoles – Pour éviter les longues files d'attente.**

*À quoi sert le service de voiturier le matin?*

- *Pour éviter les longues files de voitures;*
- *Accélérer l'arrivée des élèves;*
- *Réduire les retards;*
- *Assurer la sécurité des élèves dans la zone du débarcadère.*

*Quelles sont les responsabilités du parent?*

- *S'assurer que votre enfant est prêt à sortir du véhicule rapidement;*
- *S'assurer que votre enfant peut prendre ses effets personnels rapidement et sortir du véhicule de manière autonome;*
- *Rester dans votre véhicule (l'éducatrice s'occupera de venir en aide à votre enfant);*
- *Soyez courtois avec nos employés qui occupent la fonction de valet! Elles ne font que leur travail pour assurer la sécurité de nos élèves.*

## **Votre enfant doit s'absenter...**

*Si votre enfant doit s'absenter, nous vous rappelons qu'il est important d'aviser l'école soit par téléphone au 514-380-8899 poste 4022 ou par courriel au [emiliegamelin@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:emiliegamelin@cssdgs.gouv.qc.ca). Il est également possible de déclarer l'absence de votre enfant ainsi que le motif via le portail parents MOZAIK. Cette action doit être posée avant 8h00 le matin.*

## **Retards**

*Nous observons une hausse du nombre de retards le matin. Les élèves doivent arriver **au plus tard à 7h45 le matin**. Tous les élèves qui arrivent après cette heure seront dirigés vers l'entrée du secrétariat où leurs retards seront pris en note et inscrits dans le portail Mozaïk. Après cinq retards, vous recevrez une lettre de la direction. Selon la loi, la fréquentation scolaire est obligatoire. Votre enfant doit donc être présent et ponctuel.*

## **Porte du service de garde - heure de fermeture le matin**

*Veillez noter que pour faciliter l'accueil et le déshabillage hivernaux, la porte du service de garde se ferme à compter de 7 h 30. Pour l'arrivée des élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde, la porte qui se trouve à la cafétéria ouvrira à compter de 7 h 35.*

## **Activités parascolaires – session hiver 2024**

*Les activités parascolaires reprendront dès la fin du mois de janvier. Les formulaires d'inscription ont été envoyés par courriel le 11 janvier dernier.*

## **Prochaine séance du conseil d'établissement**

*La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le mardi 20 février à 18h30 au salon du personnel de l'école Émilie-Gamelin. Toutes les séances sont ouvertes au public (entrée par l'administration).*

## **Offre d'emploi / remplacement au service de garde**

*Le service de garde est toujours à la recherche de personnel de remplacement pour combler certains besoins, notamment à l'heure du dîner (11h05 à 12h50). Si vous souhaitez vous joindre à notre équipe dynamique, n'hésitez pas à contacter Madame Dina Noël au 514-380-8899 poste 4029 ou au [dina.noel@cssdqs.gouv.qc.ca](mailto:dina.noel@cssdqs.gouv.qc.ca). Toutes vos disponibilités sont les bienvenues!*

## **Table d'objets perdus**

*Plusieurs objets perdus sont déposés sur une table à l'entrée des élèves. Nous vous invitons à passer par l'entrée des élèves (accueil du service de garde) pour récupérer les objets perdus de votre enfant. N'oubliez pas d'identifier les objets personnels de votre enfant.*

## **Guignolée**

*Nous remercions profondément tous nos élèves, parents et membres du personnel qui ont grandement contribué à ce que notre participation à la Guignolée de cette année soit remarquable. Les familles aidées par le Complexe Le Partage vous en sont reconnaissantes! Merci!*

## **Paiement de la facture des effets scolaires**

*Vous avez reçu en début d'année la facturation des effets scolaires par Mozaïk. Si ce n'est pas déjà fait, s'il vous plaît, veuillez payer la facture dès maintenant (par chèque, paiement comptant ou par votre institution financière). Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Marjolaine Dupont au 514-380-8899 poste 4021.*

## Relevés fiscaux – services de garde

Au mois de février de chaque année, le personnel des établissements doit émettre des relevés fiscaux à la personne qui a payé des frais de garde d'enfant pour le service de garde et/ou pour le service de la surveillance du midi au primaire. En février 2024, vos relevés fiscaux 2023 seront déposés sur Mozaïk Portail-Parents pour tous les parents qui ont payé des frais de garde.

## Examens du ministère 4e et 6e année

Nous attendons les nouvelles dates qui seront annoncées sous peu.

## La semaine du personnel aura lieu cette année du 29 janvier au 2 février 2024



Pour souligner la semaine du personnel, nous invitons autant les élèves que les parents à écrire de petits mots à leur intention. Votre enfant pourra les afficher tout au long de la semaine du personnel au babillard qui sera préparé près du secrétariat. Voici un format que vous pourrez utiliser...



## Dates importantes

29 janvier au 2 février	Semaine du personnel ***
9 février	Journée pédagogique
20 février	Rencontre du conseil d'établissement